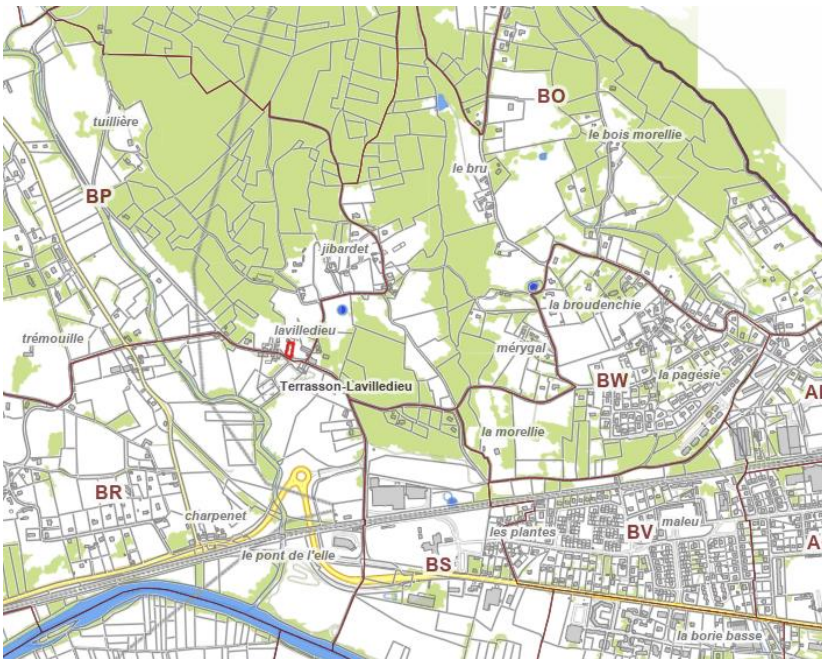


APPEL A CANDIDATURE DANS LE CADRE D'UNE VENTE D'UN BIEN PRIVE COMMUNAL ANCIENNE ECOLE DE LAVILLEDIEU

Conformément à la délibération n°2024-42 du Conseil municipal du 19 juin 2024, la commune de Terrasson-Lavilledieu a décidé de mettre en vente l'ensemble immobilier suivant :

- Parcelles cadastrées section BP n°89 et 90 - Domaine privé communal



- Composition : Un immeuble abritant l'ancienne école de Lavilledieu constitué de deux 2 grands plateaux d'environ 80 m² chacun, plus cour à l'avant et un terrain non bâti attenant à l'arrière.
- Superficie : BP n°89 : 595 m² et BP n°90 : 215 m²
- Adresse : 542 avenue Robert Faure

- Règlement applicable : Zone UAvz du PLU communal et SPR (Site Patrimonial Remarquable), ce qui implique la consultation de l'Architecte des Bâtiments de France en cas de travaux.
- Mode de vente retenue : De gré à gré.
- Prix de vente : Le prix plancher est de 105.000 €. Toute offre inférieure à ce prix plancher sera considérée comme nulle et non avenue. Le candidat ainsi évincé ne pourra se prévaloir d'aucun préjudice à l'encontre de la Ville.
- Candidatures : Les candidats peuvent être des personnes physiques, des sociétés ou autres personnes morales. Ils doivent produire à l'occasion de leur réponse, les éléments d'information suivants :
 - nom ou dénomination,
 - coordonnées,
 - statuts éventuellement,
 - note décrivant les raisons qui motivent cette volonté d'acquisition.
- Visites : Les visites sont organisées exclusivement sur rendez-vous. Les candidats désirant visiter l'immeuble doivent en formuler la demande auprès de Nathalie LARUE / nathalie.larue@ville-terrasson.com, ou par téléphone au 05.53.51.47.00.
- Conditions de cession : La présente consultation ne constitue ni une offre, ni un document contractuel et à ce titre elle n'engage pas la commune à signer un acte authentique ou un compromis de vente, dès lors que la commune estimerait que les offres reçues ne sont pas satisfaisantes pour quelques raisons que ce soient, sans en avoir à en justifier.
- Calendrier : - date de publicité : 24/09/2024
 - date limite de dépôt des candidatures : 31/10/2024
 - date prévisionnelle de la décision d'attribution : décembre 2024
- Remise des offres : La lettre de candidature contenant l'offre de contracter doit être rédigée en français et signée par la personne physique habilitée à engager juridiquement et financièrement le candidat quelque soit sa forme juridique. Les documents justificatifs doivent être joints à l'appui. La transmission des offres doit être effectuée sous pli cacheté portant les mentions : « Candidature à l'acquisition de l'ensemble immobilier de Lavilledieu - Ne pas ouvrir par le service du courrier ».

- Choix du candidat :

La Ville choisit librement l'acquéreur en fonction des offres reçues. La Ville accordera une attention particulière à la qualité du projet proposé et aux engagements pris pour mettre en valeur cet ensemble immobilier.

La ville choisit en toute liberté le projet le mieux à même de garantir, la mise en valeur de cet ensemble et ayant un impact positif sur le territoire communal.

Ainsi, la vente sera consentie à l'opérateur proposant la meilleure offre tant financière que qualitative.

Elle se réserve également le droit d'interrompre le processus de vente à tout moment et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation. Néanmoins, dans un tel cas, la vente peut être poursuivie selon d'autres modalités, soit avec les offreurs initiaux qui seront invités à participer à cette nouvelle phase, soit en procédant à une nouvelle consultation. La Ville n'aura pas à justifier sa décision.

- Frais :

Le candidat retenu acquittera, au moment de la signature de l'acte de vente, toutes taxes, droits d'enregistrement, tous frais et contribution de sécurité immobilière se rapportant à la vente.

Le candidat fera son affaire personnelle des émoluments du notaire et des honoraires de ses conseils éventuels.